

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2036

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 28

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I A (*nouveau*). – Le dernier alinéa de l'article L. 1131-2-1 du code de la santé publique est supprimé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La réécriture, au sein d'un nouvel article L. 1131-2-2 du code de la santé publique, de la quasi-totalité des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 1131-2-1, rend inutile le maintien de cet alinéa, sous réserve d'une référence aux prescriptions applicables à l'identification par empreintes génétiques, qui pourrait être réintroduite au nouvel article L. 1131-2-2.